



Nombre de membres En exercice : 29 Présents : 23 Votants : 26	DCM 2022-70 Date de la convocation : mardi 11 octobre 2022
--	--

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept Octobre à 19H00, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison des vendangeurs, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-François AUDRIN, maire,

Etaient présents :

M. JF. AUDRIN, **Maire**, PONS Maxime, EVOUNA NGUEMA Graziella, CARMONA Robert, RUST Albert, NICOLAS Pierre, ESTRADE Nathalie, HARDEMAN Ghislaine **adjoints**, PHILIPPOT Jacques, COEURVEILLE Marylène, SCHULIAR Christian, GUILLET Marie, BLOND Laurent, TESSIER Sandra, MALDONADO Nicolas, MASSONNET Christian, SCHMITT Jérôme, FOULQUIER Audrey, CHATELIN Matthieu, CAZILHAC Jean-Marc, ARTERO Sandrine, BOUCHAMI Muriel, CLAVERIE Marina
Conseillers- ères,

Absents-es et représentés-ées :

MAILLE Dany par HARDEMAN Guislaine
ANGLES Thierry par CLAVERIE Marina
CHOMEL Chantal par EVOUNA Graziella

Absents excusés : DENJEAN Lucie, VALETTE Martine, RAPINI Denise

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'association des Françaises et des Français aux questions de défense participe de l'exercice de la citoyenneté.

Les élus ont, à cet égard, un rôle tout particulier de sensibilisation de leurs concitoyens aux impératifs de défense.

La mise en place d'un réseau local composé d'un élu désigné par chaque conseil municipal participe de cette politique.

Il est à ce titre, pour la commune l'interlocuteur privilégié des autorités militaires et civiles du département et de la région en matière de défense.

Il convient de désigner un correspondant défense parmi les conseillers.

Monsieur le Maire fait appel à candidatures.
Monsieur Christian SCHULIAR fait état de sa candidature



Monsieur Christian SCHULIAR est **désigné à la majorité correspondant défense** par l'Assemblée délibérante.

POUR
21

ABSTENTIONS
5 :

Muriel BOUCHAMI, Thierry ANGLES, Sandrine
ARTERO, Jean-Marc CAZILHAC, Muriel LAVENIE

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

Transmis le :
Publié le

Adoptée à la majorité

Jean-François AUDRIN.

